

*Date :* **20 février 2025**

## **Construction d'un accueil de loisirs à Saint-Martin-du-Fouilloux**

La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, en partenariat avec le CSC du Pays Ménigoutais, va construire un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à Saint-Martin-du-Fouilloux. Ce projet s'inscrit dans la politique jeunesse portée par Parthenay-Gâtine et vise à maintenir l'offre d'accueil des enfants sur le secteur du Pays Ménigoutais hors-temps scolaire.

Cette nouvelle structure va permettre d'accueillir enfants et professionnels dans des conditions optimales, dans des locaux adaptés et accessibles, dans une logique d'amélioration de l'offre éducative.

- **Des bâtiments aujourd'hui non-identifiés**

Jusqu'en juillet 2021, à l'échelle du territoire du Pays Ménigoutais, l'accueil de loisirs sans hébergement géré par le CSC du Pays Ménigoutais n'avait pas de locaux clairement identifiés pour son activité de loisirs sur les vacances scolaires d'été.

Après avoir longtemps investi les écoles du territoire du Pays Ménigoutais, l'accueil de loisirs a été hébergé dans la Maison de l'Enfance de Ménigoute de 2006 en 2021.

Mais face à l'augmentation de la fréquentation, tant sur les vacances (principalement sur la période estivale) que sur les mercredis, il devenait difficile d'accueillir les enfants et les animateurs dans des conditions optimales et dans des locaux adaptés au nombre d'enfants.

En juillet 2021, l'école de Saint-Martin-du-Fouilloux ferme ses portes suite à la création de l'école de Reffannes.

Depuis, l'ancienne école héberge l'accueil de loisirs sans hébergement géré par le Centre socioculturel du Pays Ménigoutais sur toutes les périodes de vacances, dans le cadre d'une dérogation accordée par les services de l'Etat.

C'est à partir de ce moment qu'est née une réflexion sur un projet de réhabilitation des locaux de Saint-Martin-du-Fouilloux afin de pérenniser le site et l'identifier comme l'accueil de loisirs du Pays Ménigoutais.

- **Création d'un accueil de loisirs à Saint-Martin-du-Fouilloux : pérenniser et identifier le site**

Le projet prévoit la rénovation de l'ancienne école primaire de la commune de Saint-Martin-du-Fouilloux pour en faire un accueil de loisirs sans hébergement, géré par le CSC du Pays Ménigoutais et destiné à accueillir les enfants du secteur.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la politique enfance et jeunesse portée par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour offrir des services enfance de qualité sur l'ensemble du territoire et répondre aux besoins des familles.

Avec cet investissement porté par la Communauté de communes, les familles du secteur du Pays Ménigoutais bénéficieront d'un lieu pérenne, identifié, accessible et adapté à l'accueil dans de bonnes conditions des professionnels et des enfants sur les temps extra-scolaires.



- **Les travaux réalisés : un bâtiment neuf pouvant accueillir jusqu'à 50 enfants**

Dans un premier temps, le bâtiment de l'ancienne école de Saint-Martin-du-Fouilloux a été démoli par la commune, avant cession du site à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

L'intercommunalité va désormais lancer des travaux de construction d'un accueil de loisirs neuf pouvant accueillir jusqu'à 50 enfants.

Il s'agit de :

- offrir un lieu qualitatif en termes d'espace, de confort, d'adaptabilité que ce soit pour les enfants mais aussi pour les animateurs.

Le site de Saint-Martin du Fouilloux se compose d'un grand jardin ombragé, ce qui représente un atout face aux difficultés climatiques à venir.

- Disposer de plusieurs salles d'activités favorisant le pouvoir d'agir des enfants, et notamment d'une salle pouvant accueillir les pré-ados et ainsi assurer une continuité éducative.

- Répartir l'offre éducative sur les différentes communes du Pays Ménigoutais.

- Optimiser la consommation énergétique en prévoyant un système de chauffage le moins énergivore possible ainsi qu'une isolation adaptée.
- Offrir et articuler des espaces indispensables au bon fonctionnement de l'ALSH : mise à disposition d'une salle des fêtes communale pour le repas du midi avec un espace de restauration répondant aux normes d'hygiène alimentaire et pour les activités artistiques ou culturelles nécessitant de l'espace.  
Un stade est également situé à quelques mètres. De plus, la mairie de Saint-Martin-du-Fouilloux a inauguré une aire de jeux proche du stade. Ce nouvel espace sera une plus-value pour l'accueil de loisirs.

La construction de l'accueil de loisirs, d'une superficie de 260m<sup>2</sup>, comprendra ainsi :

- deux salles d'animations : petits (3-6ans) et grands (6-11ans)
- une salle d'activité
- un dortoir des petits
- un hall d'entrée
- Des locaux de services et locaux techniques.

Le bâtiment sera résolument tourné vers la nature, et adapté à un public enfant : un lieu calme, serein, attractif.

Les autres locaux tels que les bureaux, les locaux du personnel, les stockages seront implantés dans des bâtiments existants de l'ancienne mairie et de l'ancienne classe qui seront rénovés par la commune. La restructuration de ces locaux ne fait donc pas partie du projet porté par la CCPG.

- **Le budget prévisionnel**

L'enveloppe estimative des travaux s'élève à 469 000 H.T. Le cabinet d'architecte Triade a été retenu en tant que maître d'œuvre.

L'avant-projet définitif présenté au conseil communautaire ce soir propose des prestations supplémentaires qui seront soumises au vote du conseil pour validation :

- Béton teinté sous l'auvent en façade Est : 3.000 € HT
- Meubles de rangements dans la salle d'animations des petits et dortoir et dans la salle d'activités : 9.000 € HT
- Plafonds suspendus dans la salle d'animations des grands : 8.000 € HT
- Mur mobile entre la salle d'activités et la salle d'animations des grands : 15.000 € HT
- Gestion technique du bâtiment (GTB : chauffage ...) : 8.000 € HT

Le projet est subventionné :

- Par la CAF : 362 000 euros
- L'Etat via la DETR : 129 476 euros (demande en cours)

- **Calendrier prévisionnel**

Les travaux débuteront d'ici la fin de l'année 2025 pour une réception pour la fin du deuxième trimestre 2026.

## **La maison de l'enfance et de la famille (MEF) à Ménigoute bientôt réhabilitée**

**La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, en partenariat avec le CSC du Pays Ménigoutais, va réhabiliter la maison de l'enfance et de la famille à Ménigoute. Elle accueillera un multi-accueil, le relais petite enfance et la Maison des 1000 premiers jours.**

- **Réhabilitation de la MEF : répondre aux enjeux du territoire**

La Maison de l'enfance et de la famille est aujourd'hui un lieu ressource pour les familles du Pays Ménigoutais. L'équipement, propriété de la CCPG, accueille actuellement un multi-accueil, géré par le CSC du Pays Ménigoutais, l'accueil périscolaire géré par la CCPG et le CSC, et, depuis quelques mois, la maison des 1000 premiers jours.

Sa réhabilitation est devenue nécessaire pour répondre aux enjeux liés aux mode d'accueil des jeunes enfants sur le territoire :

- ⇒ Répondre aux besoins des familles en mode d'accueil, en augmentant de quatre places le nombre de places au sein du multi-accueil
- ⇒ Avoir un équipement qui respecte les normes bâtementaires Petite Enfance
- ⇒ Répondre aux besoins de soutien à la parentalité
- ⇒ Favoriser la mutualisation des espaces Petite Enfance,
- ⇒ Favoriser l'accompagnement à la professionnalisation des métiers de la Petite Enfance.

A terme, le bâtiment accueillera donc :

- Le multi-accueil Mini'gouttes avec 16 places (contre 12 aujourd'hui)
- Le relais petite enfance
- La maison des 1000 premiers jours. En expérimentation depuis mars 2024, c'est un lieu ressource et un carrefour de rencontres, pour les parents et professionnels.

L'accueil périscolaire sera déplacé dans une classe inoccupée de l'école de Ménigoute.



- **Les travaux prévus**

Les travaux vont permettre de :

- Mettre aux normes et réaménager les locaux du multi-accueil Mini'gouttes
- Aménager un nouvel espace pour accueillir le Relais Petit enfance

Vont ainsi être aménagés, dans une optique d'optimisation du bâtiment :

- Un hall d'accueil
- Deux dortoirs
- Un bureau d'accueil et direction
- Des vestiaires/espace pro
- Une lingerie/office
- Des espaces de rangement
- Des espaces extérieurs
- Un bureau mutualisé PMI/CAF/MSA
- Améliorer la performance énergétique du bâtiment
- Répondre aux normes d'accessibilité

Des travaux de chauffage, cloisons, sol, sanitaire, électrique, menuiserie et accessibilité seront réalisés.

Le cabinet d'architecte TEMIS (La Crèche) a été retenu en tant que maître d'œuvre.

- **Le calendrier prévisionnel**

Le début des travaux est prévu pour juillet 2025, pour une durée de 8 mois.

- **Plan de financement estimatif**

L'enveloppe financière estimative de l'avant-projet définitif s'élève à 424 030 euros HT. L'APD est présenté au vote du conseil ce soir.

L'APD propose des prestations supplémentaires qui seront également soumises au vote du conseil pour validation :

- Intégration option façades : 30 370 euros (amélioration fonctionnelle des flux Accueil/salariés/Enfants/RPE)
- Simplification local poussettes / poubelles : 3 327 euros - (Dans l'emprise de l'abris bus sans modification structurelle)
- Conservation du portail existant : 3 510 euros - (remise en peinture uniquement)
- Suppression des brise soleil façade Sud : 11 609 euros
- Suppression garde-corps extérieur et main courante des rampes (remblai et végétalisation prévue) : 10 334 euros
- Signalétique façade conservée uniquement sur Entrée principale pignon : 1 590 euros
- Intégration ventilation double flux : 7 000 euros (amélioration consommations énergétiques)

Le projet est subventionné :

- Par la CAF : 228 000 euros
- La MSA : 75 000 euros
- L'Etat via la DSIL : 102 767 euros (demande en cours)

## Le DOB : vers un budget ambitieux

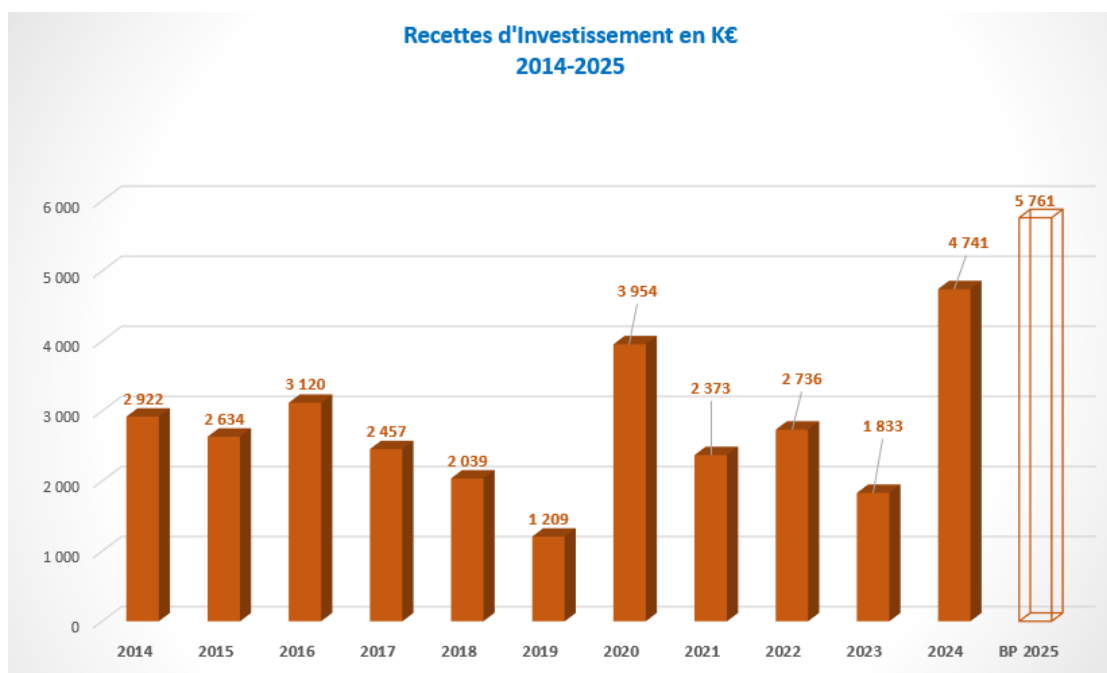
**Pour assurer des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire et être un territoire attractif, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine souhaite poursuivre son programme d'investissements ambitieux et nécessaire pour le territoire.**

- **Une situation financière 2024 stabilisée**

Le budget 2024

- Au cours de l'année 2024, l'EPCI a élaboré un plan d'optimisation budgétaire afin d'améliorer les marges de manœuvres budgétaires.
- Le fonctionnement prévisionnel laisse apparaître un excédent de clôture de 2 177 643 €, celui de la section investissement de – 412 850 €
- Les efforts réalisés permettent d'améliorer significativement ses ratios financiers : CAF brute à 2 624 151 €, et caf nette à 1 934 594 €. Elle est à son plus haut niveau depuis 5 ans. Elle était à moins d'1 million en 2020.
- Les recettes d'investissement évoluent fortement. 4,741 millions d'euros en 2024. Pour chaque projet, la collectivité recherche des partenariats et sollicite des subventions.

- Les projets se concrétisent en 2024 avec un montant s'élevant à 4 Millions d'euros (2,4 en 2023).
- Le taux d'endettement de la CCPG se maintient à 3 années.



## • Un budget 2025 sous le signe des investissements

La construction du budget 2025 s'est préparée dans un contexte d'incertitudes institutionnelles, économiques et budgétaires :

- Avec notamment un vote du budget de l'État retardé, la loi de finances a été adoptée le 3 février dernier, et une importante contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics (une diminution du fonds vert, gel des reversements de TVA, augmentation des cotisations CNRACL).

L'élaboration du budget s'est réalisée avec les orientations suivantes :

- Maintien des taux de fiscalité (Revalorisation des bases fiscales de + 1,7 %),
- Maintien de la DGF,
- Augmentation du taux de cotisation CNRACL + 12 points en 4 ans.
- Maintien du soutien aux acteurs sociaux et associatifs du territoire

Pour construire le budget 2025, les élus et les services ont veillé à ne pas dépasser les dépenses de fonctionnement du budget 2024. La collectivité s'efforce de maîtriser la masse salariale malgré certains impacts exogènes (augmentation des avancements de grade, augmentation du pour de l'Urssaf, augmentation de 3 points CNRACL, rattrapage de la prime annuelle mensualisée). Une attention est portée à la trajectoire de la masse salariale et à l'optimisation des organisations. Une attention particulière est portée à l'apprentissage Afin d'accompagner les jeunes dans leur formation, 9 postes d'apprentis seront proposés.

Les subventions aux associations et au CIAS sont maintenues et s'élèveront à 1,7 millions.

Il est prévu une augmentation de 2 % des recettes. Les services communs seront refacturés aux communes au coût réel, nouvelle tarification notamment des services informatiques à partir de septembre. Les services recherchent les financements possibles pour porter des actions.

Le taux de fiscalité sera inchangé. La collectivité reste prudente sur les dotations de l'Etat.

En cette fin de mandature, de nombreux projets se concrétisent, le montant des investissements en 2025 s'élèvera à 8,9 millions d'euros. Les investissements comprennent notamment :

- La construction du pôle enfance jeunesse Maurice Caillon – 4 378 250 €
- La réhabilitation de la Maison de l'enfance et de famille de Ménigoute – 401 700 €
- La construction de l'ALSH à Saint-Martin-du-Fouilloux – 387 347,36 €
- L'aménagement de la ludothèque – 150 000 €
- Les travaux dans les complexes sportifs à Secondigny 27 834 € et Léo Lagrange à Parthenay – 39 498,70 €
- Les travaux dans les déchetteries à Amailloux et Thénézay – 41 557,92 €
- Le solde des travaux du Campus de Parthenay – 231 350 €
- La maîtrise d'œuvre pour l'école de Thénézay, dès lors le scénario retenu

Afin d'anticiper les futures zones économiques, des études et des acquisitions de terrains seront réalisées :

- ✓ Pompaire – Les Grandes Noulières (bornages, étude, SPS ...) : 40 000 €
- ✓ Le Tallud – Zone le Couvent (étude) : 10 000 €
- ✓ Secondigny (acquisition de terrains + études) : 220 000 €
- ✓ La Peyratte – ZAE (acquisition terrain + aménagement) : 320 000 €